

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°41 du 23 octobre 2009

PARTIE PERMANENTE
Marine nationale

Texte n°12

DÉCISION N° 0-37968-2009/DEF/EMM/STN
portant changement de position du bâtiment de commandement et de soutien de guerre des mines « Loire ».

Du 15 septembre 2009

ÉTAT-MAJOR DE LA MARINE : bureau « soutiens navals ».

DÉCISION N° 0-37968-2009/DEF/EMM/STN portant changement de position du bâtiment de commandement et de soutien de guerre des mines « Loire ».

Du 15 septembre 2009

NOR D E F B 0 9 5 2 4 3 1 S

Références :

- a) Arrêté n° 52 du 7 mars 2001 (BOC, p. 2772. ; BOEM 570-0.1) modifié.
- b) Instruction n° 0-62862/DEF/EMM/STN du 16 octobre 2007 (n.i. BO).
- c) Lettre n° 172 AMF BREST/SG du 24 novembre 2008 (n.i. BO).
- d) Note n° 0-4038-2009/DEF/EMM/STN/-- du 2 février 2009 (n.i. BO).
- e) Compte-rendu n° 2-26376-2009/BN BREST/GSSM du 2 juin 2009 (n.i. BO).

Classement dans l'édition méthodique : BOEM 570-0.2.6

Référence de publication : BOC N°41 du 23 octobre 2009, texte 12.

Le bâtiment de commandement et de soutien de guerre des mines *Loire* est placé en position « en réserve » le 7 septembre 2009 [référence e)].

Les différentes opérations de désarmement prévues dans cette situation [références b) et c)] seront menées sous l'autorité de l'amiral commandant la force d'action navale (ALFAN).

Le dossier de transfert du bâtiment sera établi en vue de son transfert à l'autorité militaire territoriale et de sa prise en charge par la base navale de Brest.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*L'amiral,
chef d'état-major de la marine,*

Pierre-François FORISSIER.